



Rester proprietaire a deux d une maison apres divorce

Par **garrigue**, le **24/01/2010** à **10:42**

Bonjour, en instance de divorce par consentement mutuel je voudrais laisser la jouissance de la maison à mon épouse et à mes enfants tout en restant propriétaire à deux afin de récupérer 50% de la valeur de la maison à sa vente que se soit dans 1 an ou 5 ans. qu'elles seraient nos charges à chacun concernant cette maison. (indivision, créer une SCI, ou autre). merci de me répondre rapidement je passe devant le juge mercredi 27 janvier 2010

Par **jeetendra**, le **24/01/2010** à **10:48**

CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA HAUTE GARONNE
51 rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 73 58 68
Bonjour, prenez contact avec la Chambre des Notaires à Toulouse, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des justiciables et vous renseigneront efficacement à ce sujet, pourquoi pas établir "une convention d'indivision", bon dimanche à vous.

Par **garrigue**, le **24/01/2010** à **14:50**

merci pour le renseignement j'espère avoir une réponse d'ici mercredi avant de passer devant le juge. bon dimanche